

PRÉFECTURE DE L'AUBE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique portant sur la délivrance d'un permis de construire en vue de l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société CPV SUN 40 sur le territoire de la commune de LAGESSE

En application des dispositions du code de l'environnement et du code de l'urbanisme, une enquête publique est ouverte du **lundi 19 février 2024 à 11h00 au mardi 19 mars 2024 inclus à 18h00**, soit pendant 30 jours, sur la demande de délivrance d'un permis de construire pour l'installation d'une centrale photovoltaïque par la société CPV SUN 40 sur le territoire de la commune de LAGESSE.

Ce projet de parc photovoltaïque est localisé au sud de la commune de LAGESSE, à environ 30 km au sud de TROYES. Le projet se situe au niveau du lieu-dit « La Haie Brunau » sur le site d'une ancienne carrière d'extraction de roches calcaires au sud de LAGESSE en bordure de la route départementale D203.

Le site a une surface totale d'environ 12,23 hectares et est implanté sur 12 parcelles différentes. La surface de l'emprise foncière est de 13,97 hectares. Ces parcelles appartiennent à la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance, à l'association foncière de LAGESSE et à des propriétaires privés.

Le projet aura une puissance crête installée cumulée d'environ 8,83 MWc. Il utilise environ 15768 modules photovoltaïques à base de silicium cristallin.

Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra consulter le dossier en mairie de LAGESSE, aux heures habituelles d'ouverture au public. Ce dossier comporte notamment la demande de permis de construire, une étude d'impact, les avis des services consultés, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse du pétitionnaire à cet avis.

Le dossier sera accessible pendant toute la durée de l'enquête :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Aube : www.aube.gouv.fr, dans l'onglet « Publications »,
- sur un poste informatique, à la préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde – 10 000 TROYES, du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.25.42.35.66) ou courriel (pref-ep-pc-lagesse@aube.gouv.fr).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci par courrier adressé à la préfecture l'Aube à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Le commissaire enquêteur, M. Dominique COSSON, proviseur de lycée retraité, siégera afin de recueillir les observations et propositions écrites et orales du public en mairie de LAGESSE aux dates suivantes :

- **lundi 19 février 2024 de 11h00 (ouverture) à 13h00,**
- **samedi 9 mars 2024 de 9h00 à 12h00,**
- **mardi 19 mars 2024 de 16h00 à 18h00 (clôture).**

Une réunion d'information et d'échange avec le public se tiendra le jeudi 8 février 2024 de 18h00 à 20h00 dans la salle polyvalente de la commune de LAGESSE.

Pendant la durée de l'enquête publique, les observations et propositions du public pourront être :

- consignées et consultables sur le registre d'enquête publique mis à disposition en mairie de LAGESSE aux heures normales d'ouverture ;

– reçues, par écrit ou oralement par le commissaire enquêteur, aux jours et heures de permanences susmentionnées ;

– adressées à l'attention de monsieur le commissaire enquêteur :

- par correspondance envoyée à la mairie de LAGESSE, Rue Gré Joly à LAGESSE (10210) ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pc-lagesse@aube.gouv.fr.
Les pièces-jointes ne devront pas excéder la taille de 40Mo.
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans les meilleurs délais sur le site internet des services de l'État dans l'Aube.

Les observations du public seront consultables et communicables aux frais de toute personne qui en fera la demande pendant toute la durée de l'enquête auprès de la préfète de l'Aube.

Des informations peuvent être demandées :

– à M. Geoffrey LEMENU ou à Mme Julie HARTMANN, par courriel respectivement à l'adresse g.lemenu@luxel.fr ou j.hartmann@luxel.fr ;

– à la direction départementale des territoires, 1, boulevard Jules Guesdes, CS 40769 – 10026 TROYES Cédex ou par courriel à sandrine.parizel@aube.gouv.fr ;

– à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, 2, rue Pierre Labonde, 10 025 Troyes Cedex ou par courriel à pref-ep-pc-lagesse@aube.gouv.fr.

La préfète de l'Aube est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la délivrance ou au refus du permis de construire concernant ce projet.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête à la préfecture de l'Aube, pôle de coordination interministérielle et de concertation publique, en mairie de LAGESSE et sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aube.